Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501117-20251205-D_2025_113-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-113

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. TOUROUL Sébastien - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - M. PAUTREL Sébastien – Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien– M. BLIN David- Mme DUPREZ Aurore - Mme CHALOPIN Virginie - RINFERT Georges

Excusés : Mme LESENECHAL Floriane - Mme DAUGUET Maryse -

Absent : M. VELE Arnaud

Monsieur Thierry BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET
Voirie : Muret Chemin de La Lande

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre du 10 octobre de la commission des chemins avec les Consorts Guérin concernant le muret du Chemin de la Lande. Lors de cette rencontre, les Consorts Guérin ont proposé une modification de la limite de propriété et la reconstruction du muret.

Un bornage sera nécessaire suivi d'une signature devant un notaire pour la vente du terrain. Le poteau électrique devra être déplacé.

Il est proposé de vendre le terrain (3 à 4 m2) à l'euro symbolique. Pour le poteau, une demande a été effectuée auprès d'ENEDIS.

Les consorts Guérin proposent de reconstruire un mur à leur charge et de prendre en charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de :

- PROPOSER de vendre le terrain aux consorts GUERIN à 1€ symbolique.
- PRENDRE en charge pour 50% les frais de bornage (les autres 50% seront pris en charge par les consorts Guérin)
- PRENDRE en charge le coût de déplacement du poteau électrique à 100%.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL